



# *Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services*

## **Résolution sur l'avenir du service public de la voie d'eau**

***La FEETS-FO et les syndicats nationaux ont réuni à Paris les cartels des services déconcentrés de l'Etat en charge de la navigation les 11 et 12 juin 2007.***

La FEETS-FO dénonce le désengagement continu et accru de l'Etat ces dernières années de la politique de la navigation et de la gestion des voies d'eau. Elle exige que le Ministre du MEDAD assume enfin pleinement sa tutelle sur l'EPIC VNF, simple outil budgétaire sous perfusion de l'Etat.

Elle rappelle que le dialogue social et la concertation nationale ou locale sur l'avenir de la voie d'eau, des services et des agents ne peut s'effectuer qu'avec les DAC et services du MEDAD. La FEETS et ses syndicats ne concerteront pas avec VNF sans pilotage par l'Etat de cette concertation.

Il est indispensable que l'Etat définisse enfin une véritable politique nationale en faveur d'une réforme ambitieuse du service public de la voie d'eau, par l'ouverture d'une concertation au bon niveau par le MEDAD (DGMT - Direction de l'Eau – DGPA - SG).

Dans ce cadre, la FEETS demande que soit abordé par l'Etat l'avenir des missions d'intérêt général aujourd'hui portées par les services déconcentrés, selon un réel projet global structurant :

- sur l'ensemble des voies navigables (pas uniquement magistrales) et du domaine public fluvial (DPF) ;
- avec une réelle prise en compte de la diversité des vocations et des rôles de la voie d'eau, pas uniquement issues du transport sur le réseau « rentable » ;
- dans la gestion des inondations, enjeu majeur ;
- dans la gestion environnementale des cours d'eau et la préservation de la biodiversité ;
- pour les missions régaliennes de l'Etat (police de l'eau, police de la navigation, police du domaine, police de la pêche et de la chasse aux gibiers d'eau,...) dont seuls les services de l'Etat sauraient être garants ;
- pour un niveau de service adapté en matière de navigation déterminé selon une méthode ministérielle (et non selon l'approche de rentabilité de VNF) ;
- pour la gestion hydraulique des rivières et canaux qui imposent la conciliation d'usages souvent contradictoires.

Faute d'un pilotage affirmé de l'Etat, la FEETS s'inquiète de l'abandon potentiel rapide de ces missions et, qu'en conséquence, un poids surdéterminant soit donné aux logiques économiques dans les décisions de gestion ou d'aménagement de la voie d'eau et du DPF.

La FEETS constate que seuls des choix politiques d'opportunisme et la recherche d'une rentabilité immédiate et maximale motivent les décisions actuelles de VNF, quelles qu'en soient les conséquences pour la voie d'eau, les agents, les usagers et les citoyens. Cette dérive est accrue avec la mise en place, dénoncée par la FEETS, de France Domaine ou de Rhône Soane Développement : le DPF ne fait plus l'objet d'une politique nationale d'aménagement ou de valorisation mais est gérée en fonction de logiques d'exploitation et de gains financiers des différents établissements.

Sur la décentralisation des voies d'eau, la FEETS constate que les collectivités ne veulent pas assurer la responsabilité de l'entretien, de l'exploitation, de la gestion de voies navigables

délaissées par l'Etat et VNF depuis plusieurs années.

La FEETS condamne le chantage de l'Etat qui menace de déclasser, de fermer ou de remblayer les voies qu'il ne veut plus entretenir ni gérer. L'expérimentation en terme de transferts des voies d'eau menée depuis 2003 démontre que les collectivités ne veulent pas les récupérer et qu'il est plus que jamais de la responsabilité de l'Etat de gérer les voies d'eau dans leur globalité selon l'ensemble de leurs missions de service public.

La FEETS exige le maintien de toutes les voies d'eau sous un statut d'Etat.

Dans le cadre des PPE et du contrat d'objectifs et de moyens entre Etat et VNF, la FEETS dénonce la politique purement comptable imposée aux services entraînant une réduction annuelle des effectifs de 2%, sans prise en compte des besoins réels du service public. Elle condamne l'organisation des services divisée entre réseau magistral avec moyens et l'autre partie délaissée voire abandonnée par l'Etat.

La FEETS condamne le diktat de VNF sur les services qui impose des changements du mode d'exploitation, des attaques contre les régimes indemnitaires et de primes des agents, des suppressions régulières des logements et des droits en NAS, des fermetures de centres de rattachements sans aucune compensation pour les agents devant changer de lieu de travail.

Elle revendique le maintien d'un service public de proximité avec un logement en NAS pour tous les agents concernés dans des maisons éclésières décentement et correctement entretenus, à proximité de la voie d'eau.

La FEETS exige que le Ministre et son administration centrale pilote pleinement la politique d'exploitation sur les voies navigables et assure aux agents les compensations nécessaires et l'égalité de droit et de traitement d'un service à l'autre.

Elle exige des moyens conséquents pour assurer la sécurité des agents.

La FEETS condamne la mise en place de Partenariat Public Privé pour la remise à niveau des ouvrages ou pour la création de nouvelles voies navigables, génératrice d'une externalisation de l'exploitation et de l'entretien selon une privatisation rampante du réseau. Elle exige que l'entretien et l'exploitation de toutes les voies navigables, actuelles comme futures, demeurent effectuées par les services et les agents de l'Etat.

La FEETS rappelle son exigence du maintien du statut d'Etat pour les services déconcentrés de navigation et pour les agents exerçant sur la voie d'eau : elle refuse catégoriquement une gestion des agents de l'Etat par l'EPIC VNF, qui a déjà démontré que la gestion de ses propres agents est critiquable et déjà condamnée par ces derniers.

Elle condamne l'auto-saisine de VNF à l'automne 2006 sur un dossier qui concerne directement la gestion des agents du ministère et se félicite d'avoir obtenu un ordre clair du Ministre à VNF pour stopper ces réflexions. Elle reste vigilante quant à l'application de cette instruction aux services déconcentrés.

Pour la FEETS cette question ne peut se poser d'autant qu'il n'existe pas de stratégie d'avenir pour la voie d'eau définie par l'Etat. La question statutaire et organisationnelle des services ne saurait être une politique dogmatique : elle ne peut être qu'une réponse pour la mise en oeuvre d'une politique stratégique de l'avenir de la voie d'eau, sous toutes ses composantes.

Elle appelle tous les agents de l'Etat en poste au sein des services navigation à se mobiliser pour la défense de leurs statuts et de leurs gestions par l'Etat, en lien avec les Cartels FO de chaque service.

La FEETS revendique une politique ministérielle ambitieuse pour la valorisation et le développement des compétences collectives techniques de la voie d'eau. Cela passe par un pilotage effectif DGMT-DGPA pour un partenariat entre les services déconcentrés de navigation, les services du RST (CETMEF, CETE notamment) et les CIFP.

La FEETS oeuvrera à tous les niveaux avec les agents des services déconcentrés pour garantir le service public de la voie d'eau sous un statut d'Etat et selon les moyens nécessaires.